

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 10 novembre 2011

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le 10 novembre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

| | |
|--|------------------|
| Date de la convocation | 02 novembre 2011 |
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 13 |
| Nombre de Conseillers municipaux présents | 11 |
| Nombre de pouvoirs de vote | 01 |

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie AINOZ CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Guy BRAISAZ, Eric BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET-JANIN, Alain VIARD.

Absents, Excusés

Monsieur Jean-Pierre SPECIA donne pouvoir à Mme GIORIA
Monsieur Lionel BOCHET absent.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Monsieur Alain VIARD a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2011

Messieurs Léon Grosset-Janin et Guy Braisaz souhaitent que soit précisée la raison pour laquelle ils ne sont pas favorables à l'exploitation de la forêt du Revers par Coforêt.

Lors de la précédente exploitation par Coforêt, les couloirs de débardage de bois sont demeurés en mauvais état et les résidus de coupes restés sur place, rendant le chemin de desserte du lieu dit « Colombe » inutilisable. Ils précisent qu'une coupe à câble ne remplace pas une piste forestière.

Adoption du compte rendu du 30 septembre 2011

Conseillers présents :11 Ayant voté pour :12
Conseillers représentés : 01 Ayant voté contre :0 S'étant abstenus :0

TRAVAUX

Eglise : L'ordre de service a été donné au cabinet d'architectes Grange-Chavanis pour une mission de diagnostic, en vu de la restauration du gros œuvre. Les honoraires s'élèvent à 28.692,07€ TTC

Bellevarde : Le pluvial a été partiellement repris afin d'éliminer le laitier (matériaux de surface placés sur la piste) qui se dilue sous l'effet des intempéries et qui durcit en séchant. Ce phénomène a eu pour principal effet d'obstruer les canalisations.

Mur du Praz : Le mur en pierres qui soutient la route doit être refait sur une partie. La question porte sur la manière la plus économique ou la plus esthétique de la réfection. Mme le Maire propose de remplacer ce mur à l'identique, en banché, pour un coût de 18 641€ TTC. M. le Maire adjoint aux travaux propose dans un premier temps un mur en pierre Opus pour voir une continuité avec le mur existant, pour un coût de

Conseil Municipal du 10 NOVEMBRE 2011 – Compte rendu

25 181€ TTC. Proposition non validée par le CM car différence de prix trop élevée. L'adjoint aux travaux propose une 3^{ème} solution qui consiste à édifier un mur en enrochement maçonné au même prix que le banché (attente du devis de l'entreprise). Le conseil valide cette solution à l'unanimité moins une voix (Mireille Gioria).

AEP Le Planay: La partie haute d'adduction d'eau potable au lieu dit Le Planay est opérationnelle, la partie en accotement aval est en cours de réalisation.

Chemin rural du Moulin d'Annuit:

Le déneigement sera assuré par l'entreprise Bal-Villet depuis la maison Revol jusqu'à la Varguette. Etant équipé d'un engin type Case, plus maniable que les chargeuses du service communal de voirie, cela permettra de dégager la neige sans empiéter sur des propriétés privées.

Nantailly: Reprise du pluvial au niveau des Greniers. Remplacement de la conduite d'eau potable en éternit au niveau de Nantailly. L'absence de plan de récolement au niveau de l'assainissement a compliqué la tâche. L'adduction d'eau potable se poursuit au niveau de la traversée de route départementale.

Enrobés: - route des Fonds reprofilage et pose d'un bicouche - Route des Saugeais : reprise de la partie détériorée - Sortie Est du village : partie roulante et parking reprise suite à construction Chalet de Céline - Chemin du Pachut : léger élargissement suite aux travaux de pluvial, d'eau et d'assainissement pour un lotissement. Pose enrobés – Route Chenavelle : reprise enrobés.

Les grilles de la route du Revers ont été mises de niveau

Le Pachu: l'entreprise BTP effectue actuellement l'adduction d'eau potable, l'assainissement, le pluvial, le drain de la partie supérieure. Les enrobés sont effectués par la Sté Colas:

Route du Biot : Reprise du profil et des drains. Pose de regards. Une partie de ces travaux sont à la charge de l'entreprise qui a réalisé les travaux en 2003.

Chalet de Douce: L'entreprise attributaire des travaux de maçonnerie ayant pris de retard, le chantier est reporté au printemps

Routes des Combes

Compte tenu de l'indisponibilité de l'entreprise retenue, l'élargissement qui portera la largeur de la route à 5.50m. est reporté au printemps. Cet élargissement se fera en une seule tranche : de l'Evette aux Grosses Pierres. Le complément de relevé topographique est en cours ainsi que des négociations avec les propriétaires concernés.

Chalet de la Platte : Un permis de démolir a été délivré le 13 octobre, autorisant le démontage du chalet, qui menace de s'effondrer, en vu de la vente des bois. Cette opération sera exécutée à la fin de l'hiver 2011/2012 afin de faciliter l'évacuation des matériaux.

Salle Ducis : Le remplacement des huisseries a été confié à l'entreprise Stéphane Braisaz pour la somme de 13 043.58 € TTC

Chemin du Rocher : une estimation s'élevant à 23.128,01€ ttc a été soumise pour un éventuel enrobé du chemin du Rocher. Une réflexion portant sur l'ensemble des chemins actuellement non déneigés est engagée. Mme le Maire rappelle aux conseillers que le goudronnage de ces chemins dits ruraux, dont l'entretien n'est pas obligatoire pour la commune (hors accords intervenus dans le cadre de négociations avec les différentes municipalités) induira, hors le coût de l'opération proprement dite, une charge de travail supplémentaire pour leur déneigement. Mme le Maire souligne que seul l'habitat permanent serait concerné.

Pont de la Portettaz : attente de devis pour réfection du platelage.

Sentier raquettes à Belleville : le balisage en direction de Colombe suivant tracé du chemin de randonnée et plat de Belleville seront remis en place.

Piste Bleue des Jorets : Des sondages ont été ordonnés par la Régie des Remontées Mécaniques afin d'analyser la fissure qui est apparue au niveau de « la fontaine ».

Les travaux seront entrepris en fonction des prescriptions hydrogéologiques

PLAN DE DENEIGEMENT

Déneigement communal (de Belleville au Col des Saisies) hiver 2011/2012 : un tracteur avec étrave a été loué, du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012, auprès de l'entreprise Monod pour la somme de 11.000,00€ HT

Une chargeuse a été louée auprès de la Sté Focomex pour la saison pour la somme de 14.609,00€ pour respecter la réglementation du travail, un nouveau plan de déneigement est mis en place pour les services techniques communaux. Une équipe de suppléance (prestataires locaux) est mise en place et aura pour fonction de remplacer les agents concernés.

Ce plan de déneigement aura une incidence sur le déneigement de certains particuliers. Une information par courrier individuelle leur sera faite.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Accepte les modifications budgétaires nécessaires à l'équilibre du programme d'investissement « schéma d'eau potable » du budget de l'eau et à l'équilibre de la section fonctionnement.

Accepte les modifications nécessaires à l'équilibre des sections fonctionnement et investissement du budget communal notamment pour l'achat d'un véhicule de transfert des repas de la cantine scolaire, en remplacement du véhicule accidenté.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, cinq ventes de bien sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes situées

Section AE parcelle 133- située au Lieu dit Les Frumiers – Les Saisies 73620 HAUTELUCE

Section AE parcelle 040 – située rue des Molliettes – Les Saisies - 73620 HAUTELUCE

Demande soumise par l'étude de Me BRON-FULGRAFF - 74100 ANNEMASSE

Section AE parcelle 40 située rue des Molliettes – Les Saisies - 73620 HAUTELUCE

Section AE parcelle 133 – Lieu Les Frumiers – Les Saisies – 73620 HAUTELUCE

Demande soumise par l'étude de Me DANREE LEMAITRE, 2 Rue Ste Marguerite -22150 PLOEUC

AIDE AUX FAMILLES

Accepte la participation financière pour l'activité de l'année 2010 de l'association d'aide aux familles. L'association est intervenue sur le territoire de la commune d'Hauteluce auprès de deux familles et le montant de l'aide porte sur la somme de 244 €

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil :

- accepte le recrutement d'un agent d'accueil et d'animation pour une durée de un an. Madame Nadine BANFI sera rémunérée à hauteur du SMIC + 15%. Son travail consistera à assurer l'accueil à l'OT/Ecomusé du village, à élaborer et assurer un programme d'animation, à assurer la promotion du village en coordination avec les Saisies et Hauteluce /Les Contamines Montjoie, etc....

- est informé que Mme Virginie VERILLON a été recrutée depuis le 7 novembre, en remplacement de Melle Stéphanie ROMANET ATSEM Stagiaire qui a renoncé à son poste pour des raisons de santé.

Mme VERILLON bénéficiera d'un contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 6 juillet 2012 et sera rémunérée sur la base de 35 heures hebdomadaires sur la base de l'indice brut 298 indice majoré 296. Mme VERILLON sera également chargée de la surveillance de la garderie périscolaire mise en place pour le second trimestre.

- accepte le recrutement saisonnier de M. Sébastien DUC en qualité d'agent technique pour la période 1^{er} décembre 2011 au 30 avril 2012. Sa rémunération est fixée à hauteur du SMIC horaire plus 10%.

- autorise l'embauche par voie de mutation, en provenance de la commune de Mégève, à compter du 1^{er} janvier 2012 de Mr Olivier BOCHET, adjoint technique de 1^{ère} classe

- sollicite du Préfet l'autorisation au dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires, pour le personnel en charge du déneigement, de l'entretien et de la sécurisation de la voirie pour la saison d'hiver 2011/2012.

- Autorise le versement de la prime d'astreinte au déneigement, à compter du 1^{er} décembre 2011, jusqu'au 30 avril 2012, d'un montant de 1500€ (300€ par mois) au personnel du service voirie.

- Est informé de la demande de prolongation de la disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de un an, de Monsieur Sylvain BRAISAZ, de son poste d'adjoint technique de deuxième classe. Sa demande sera soumise à la commission technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRICITE DE SAVOIE

Dans sa séance du 20 septembre 2011, le comité syndical a décidé de la modification des statuts du SDES, dans le but de préciser un certain nombre de missions du syndicat, telles que celles

Conseil Municipal du 10 NOVEMBRE 2011 – Compte rendu

conférées par la loi (compétences obligatoires) et celles prises dans le cadre de l'élargissement de son champ de compétence au service des communes (compétences optionnelles)

Conformément à l'article 5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée, de se prononcer sur les présentes modifications.

Les modifications des statuts du SDES, sont acceptées à 11 voix pour et une abstention.

Monsieur Grosset-Janin s'abstient, conséquemment au vote de la taxe sur la consommation électrique portée à 4% par le syndicat, contre le souhait d'un certain nombre de collectivités territoriales du département.

CONVENTION SAF

Accepte de souscrire, auprès du SAF la convention d'exécution des secours hélicoptérés à compter du 1^{er} décembre 2011 et jusqu'au 30 novembre 2012. Les obligations et les charges du SAF sont conformes aux exigences du Plan Départemental de Secours en Montagne. Le tarif de la minute de vol est fixé à **51.18€**.

Dit que les frais engagés seront répercutés auprès des personnes secourues.

TARIFS DES SECOURS

Fixe les tarifs des secours sur pistes tels que proposés par les services des remontées mécaniques incluant un supplément de 15€ pour les frais de dossiers, afin de compenser les frais de gestion.

Interventions

Front de neige (petits soins, accompagnement) **62€** ; Zone A **202€** - Zone B **342€** -

Hors pistes **670€** majorées selon les cas de frais réels occasionnés, soit

Chenillette **179€/h** - Pisteur secouriste **44€/h**- Motoneige **70€/h** - Véhicule 4x4 **72€/h**

QUESTIONS DIVERSES

Agence Postale Communale

L'assemblée approuve l'ouverture d'une Agence Postale Communale à la station des Saisies, pour laquelle elle percevra l'indemnité mensuelle de 1070€

L'Agence sera installée et gérée par l'Office du Tourisme des Saisies, auquel sera reversée l'indemnité afin de faire face aux frais engendrés notamment par la charge de personnel immobilisé à cette tâche.

Cession de Terrain

Madame le Maire rappelle les prises au niveau de Plan Local d'Urbanisme, pour la création d'une zone d'aménagement au lieu dit « Les Periot »

Afin d'être en conformité avec les dispositions concernant la section 1AUt2, il est nécessaire de procéder à la cession du délaissé de voirie, soit 765 mètres carrés, se trouvant en bordure de cette zone.

Fixe la valeur du terrain, afin de définir les honoraires du service des hypothèques à 1€ le m².

Conseil d'école

Le Conseil prend connaissance des dispositions prises par les nouveaux enseignants, notamment :

- pour l'aide personnalisée, qui est dispensée dans la continuité des cours du matin ;
- des projets de stages de ski de fond avant les vacances de Noël, à raison de 4 demi journées et d'un stage de ski alpin en janvier pour lequel les enfants les plus grands emprunteront le télésiège du Chozal. La commune prendra à sa charge le transport des enfants les plus jeunes.
- Dans le cadre des projets pédagogiques les scolaires d'Hauteluze étudieront la musique et le théâtre.
- Les classes CP et CE1 se rendront en sortie découverte à Tamié.
- Un projet de classe de découverte pour septembre 2012 sera présenté à l'assemblée lors du prochain Conseil
- 60 enfants de l'école d'Hauteluze participent à l'USEP

La rencontre départementale des chemins de la mémoire, organisée par l'USEP, se déroulera le 5 juin 2012 sur le site de la Girotte, Entre 1500 et 2000 enfants sont attendus.

Les élus constatent et apprécient la dynamique de cette nouvelle équipe d'enseignants.

Services extra scolaires

Madame le Maire a reçu des délégués de parents d'élèves, sur leur demande, afin de débattre sur les services extra-scolaires proposés par la collectivité.

Conseil Municipal du 10 NOVEMBRE 2011 – Compte rendu

Une enquête est diligentée afin de recueillir auprès des familles les besoins en matière de garde péri scolaire. Ce service sera à nouveau en place au second trimestre. Les horaires des navettes permettront dorénavant aux élèves du circuit des Saisies et de Belleville de bénéficier s'ils le souhaitent de ce service.

La réorganisation du service cantine devrait apporter satisfaction aux usagers.

Suite à l'accident survenu lors du transfert des repas de la cantine scolaire depuis le collège de Beaufort, l'acquisition du matériel de transfert détérioré et d'un véhicule de remplacement est en cours.

Forêts

La parcelle de bois n°11 évaluée par l'Office national des Forêts à 11000€ est demeurée invendue lors de la vente par appel d'offres qui s'est déroulée à St Jean d'Arvey. Une seule offre a été soumise, nettement inférieure à l'évaluation.

Immeubles sans Maître

Compte tenu de l'affichage infructueux sur les locaux concernés, décide de poursuivre la procédure d'immeuble sans maître contre les SCI Mikumi et Mokoro.

Dossier contentieux

Compte tenu du non achèvement et des malfaçons, des travaux réalisés par l'entreprise d'électricité VVELEC, lors du chantier de rénovation de la mairie, le Conseil décide de ne pas reverser la retenue de garantie qui s'élève à 4.294,93€.

Aides du Conseil Général

Le site des Saisies est retenu comme site accueillant et à ce titre est attributaire d'une subvention de 3011€

Plan Pastoral

Le Conseil Régional attribue une aide de 5.026€ pour l'aide à la rénovation du gros œuvre du chalet d'alpage de Douce.

Anciennes cabanes de dépôt d'ordures ménagères.

Les anciennes cabanes OM sont mises en vente et seront attribuées au plus offrant.

Les offres doivent parvenir en mairie avant le 10 décembre. Le prix plancher est fixé à 150€.

Courrier d'un particulier

Le Conseil prend connaissance d'un courrier adressé par un particulier à la Communauté de Communes du Beaufortain à propos des emplacements de la collecte d'ordures ménagères.

Utilisation de l'eau communale sans compteur

Madame le Maire rappelle que l'utilisation sans compteur de l'eau communale est strictement interdite.

Dorénavant les contrevenants seront facturés forfaitairement, selon estimation des services de l'eau.

Dates à retenir

*** Accueil des nouveaux Beaufortains**

Cette manifestation à lieu cette année à la salle des Fêtes de Queige le 18 novembre. Tous les nouveaux habitants du canton sont invités.

*** Thé dansant**

Un après midi dansant, ouvert à tout public, est organisé par la commune le 27 novembre de 14h30 à 19 heures, animé par Thibo Teppaz. Il se déroulera dans la Salle Cristal des Saisies. Le prix d'entrée est fixé à 5€. Un bus sera organisé pour les habitants de la commune non motorisés.

*** Amical des donneurs de sang**

La collecte 2012 pour Hauteluze se déroulera au village, le 30 mai.

*** Rallye Régional du Beaufortain**

Se déroulera les 12 et 13 mai 2012

* Réunion avec les agriculteurs de la commune le 6 décembre 2011

* Réunion avec les hébergeurs le 12 décembre 2011

Le Prochain Conseil Municipal est fixé au 29 novembre 2011

Le Maire, Mireille GIORIA

Conseil Municipal du 10 NOVEMBRE 2011 – Compte rendu

ARRETES D'URBANISME JUIN 2011

| <i>Type de demande</i> | <i>Numéro</i> | <i>Date</i> | <i>Lieu concerné</i> | <i>Bénéficiaire</i> | <i>Avis</i> |
|------------------------|---------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|-----------------|
| <i>PC</i> | <i>073-132-11D1016</i> | <i>07/10/2011</i> | <i>Les Coudrets</i> | <i>SCI de l'ANNUIT</i> | <i>Accordé</i> |
| <i>PC</i> | <i>073-132-08D1020-01</i> | <i>07/10/2011</i> | <i>Entre 2 Nants</i> | <i>COURET Patrick</i> | <i>Accordé</i> |
| <i>DP</i> | <i>073-132-11D5034</i> | <i>07/10/2011</i> | <i>Les Saisies</i> | <i>DESSELLE Daniel</i> | <i>Accordée</i> |
| <i>DP</i> | <i>073-132-11D5031</i> | <i>12/10/2011</i> | <i>Entre 2 Nants</i> | <i>FOURNIER Pascal</i> | <i>Accordée</i> |
| <i>PD</i> | <i>073-132-11D4001</i> | <i>13/10/2011</i> | <i>Douce</i> | <i>COMMUNE d'HAUTELUCE</i> | <i>Accordé</i> |